

**N° 7559<sup>5</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2019-2020

---

**PROJET DE LOI**

**visant à mettre en place un régime d'aides en faveur des  
projets liés à la lutte contre la pandémie du Covid-19**

\* \* \*

**AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DES METIERS**

(18.5.2020)

Par sa lettre du 15 mai 2020, Monsieur le Ministre de l'Economie a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet des amendements parlementaires portés au projet de loi repris sous rubrique.

La Chambre des Métiers est favorable à l'ensemble des précisions qui sont apportées par les amendements sous avis, dont notamment ceux relatifs à la clôture du projet d'investissement dont elle avait soulevé l'imprécision dans son avis du 24 avril 2020.

\*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement aux amendements parlementaires apportés au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 18 mai 2020

*Pour la Chambre des Métiers*

*Le Directeur Général,*  
Tom WIRION

*Le Président,*  
Tom OBERWEIS

